

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2025

COMMUNE DE LE PASSAGE : 1012 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 17 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 841 934.18 € dont le résultat reporté de 2024 d'un montant de 183 896.97 €. Elles correspondent principalement aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population, (cantine, centres de loisirs, redevance d'occupation du domaine public, concessions dans le cimetière) : 64 572.78 €
- aux impôts locaux : 310 409 €
- aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions : 139 196.75 €
- aux attributions de compensation : 5 800 €
- aux fonds de péréquation : 18 000 €
- à la dotation de solidarité communautaire : 34 534 €
- à la dotation droit de mutation : 42 888.68 €
- au revenu des immeubles et autres : 42 136 €.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 841 934.18 €. Elles sont constituées principalement par :

- les salaires du personnel municipal : 275 500 €
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures pour la cantine scolaire, les prestations de services effectuées, les maintenances : 290 773.24 €
- les autres charges (subventions versées aux associations, indemnité des élus, participation au service d'incendie) : 64 822.25 €
- les intérêts des emprunts à payer : 48 237.05 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : pour 2025 il est prévu : 310 409 €.
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) 72 478 €, diverses dotations et compensation pour 66 718.75 €.
- La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné : 34 534 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires cantine et garderie, location de la salle des fêtes, location des appartements communaux et locaux commerciaux) 107 208.78 €.

b) Les principales dépenses et recettes 2025 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	285 445.24	002-Excédent brut reporté	183 896.97
012-Dépenses de personnel	275 500.00	70-Recettes des services	64 572.78
65- Autres dépenses de gestion courante	64 822.25	73-Impôts et taxes	411 631.68
66-Dépenses financières	48 237.05	74-Dotations et participations	139 196.75
		75-Autres recettes de gestion courante	42 636.00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 328,00	77-Produits exceptionnels	
023-Virement à la section d'investissement	162 601.64	042-Produits (écriture d'ordre entre section)	
Total général	841 934.18	Total général	841 934.18

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 augmentent de 3% (non modifiés depuis 2016) – les bases d'impositions progressant de 1.7 % :

- . Taxe d'habitation : 9.41 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 34.81 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 55.15 %

Soit, en dessous des moyennes départementales, régionales et nationales pour les communes de même strate.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 319 859 €uros.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 139 196.75 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté	39 354.42	001- Solde d'investissement reporté	
16- Emprunts et dettes assimilées	700 584.44	10222-FCTVA	101 316.70
21- Bâtiments publics	9 600.00	10226-taxe d'aménagement	5 000.00
21- Autres réseaux	59 718.00	13- Subventions d'investissement	5 767.00
21- Matériel informatique	2 000.00	040-Opération d'ordre entre section	5 328.00
21- Autres installation	26 000.00	021-virement de la section fonctionnement	162 601.64
Total	837 256.86	Total	280 013.34
Reste à réaliser 2024	29 690.48	Reste à réaliser 2024	586 934.00
Total général	866 947.34	Total général	866 947.34

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Mise en place d'une nouvelle caméra de vidéoprotection.
- Mise en place de nouvelles cages de foot (mise aux normes).
- Remise en état des chemins de Chélieu et de la Colombière à la suite des intempéries.
- Installation de stores pour la nouvelle classe (classe 5) et de brise soleil classe 2.
- Travaux acoustiques dans le bâtiment périscolaire.
- Mise en place du réseau fibre dans la mairie, école et bâtiment périscolaire.
- Achat de 3 ordinateurs pour le service périscolaire et l'accueil au public.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 841 934.18 € (dont excédent de fonctionnement 2024 reporté 183 896.97€)

Recettes et dépenses d'investissement : 866 947.34 € (dont déficit d'investissement 2024 reporté 39 354.42€)

TOTAL GENERAL : 1 708 881.52 €

b) Etat de la dette

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- oclité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 930 651,39									
164 1 Emprunts en euros (total)					1 930 651,39									
00001437820	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES CRCA CENTRE EST	12/10/2017	12/10/2017	12/04/2018	300 000,00	F		1,100	0,000		S	P	O	A-1
00001825714	AGRICOLE SUD RHONE ALPES CRCA CENTRE EST	04/07/2015	04/07/2015	15/10/2015	150 000,00	F		1,400	0,000		T	P	O	A-1
000200895802	CREDIT MUTUEL CREDIT MUTUEL	21/10/2023	26/03/2024	31/03/2024	600 000,00	F		4,070	0,000		T	P	O	A-1
000200895803	CREDIT MUTUEL CREDIT MUTUEL	21/10/2023	25/11/2023	30/11/2023	150 000,00	F		4,300	0,000		T	P	O	A-1
20895801	CREDIT MUTUEL CREDIT MUTUEL	21/10/2023	14/12/2023	12/12/2023	400 000,00	F		4,300	0,000		T	P	O	A-1
502832	AGRICOLE SUD RHONE ALPES CAISSE DEPARAGNE	24/03/2016	24/03/2016	25/06/2016	220 651,39	F		1,250	0,000		T	P	O	A-1
971331113825					0,00									
1643 Emprunts en diverses (total)					0,00									

Le Maire,
Laurent MICHEL
Le 24 mars 2025.

